

Devenir Expert judiciaire : Conciliation et médiation dans les missions d'expertise (5 jours)

Le 17/10/2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Identifier les missions de l'expert judiciaire
- Identifier les institutions juridictionnelles
- Déterminer les obligations de l'expert
- Définir la portée de l'expertise
- Comprendre les nouvelles possibilités juridiques offertes aux experts judiciaires en matière de conciliation et médiation.
- Acquérir les bases pratiques de la conciliation et de la médiation, y compris la posture à adopter et les outils nécessaires.
- Respecter les exigences déontologiques et juridiques liées à l'exercice de la conciliation dans une mission d'expertise.

CONTENU

AVANT LA FORMATION

- Entretien téléphonique avec le formateur afin de personnaliser votre formation.
- Le programme de formation ci-dessous pourra donc être modifié gratuitement en fonction de vos attentes.

JOUR 1

Matin

Les juridictions civiles

- Le Tribunal Judiciaire
- Les juridictions spécialisées du Tribunal de Grande Instance
- Les juridictions d'exception
- Le tribunal d'Instance
- Le tribunal de commerce
- Le Conseil des Prud'hommes
- La procédure commune aux juridictions précitées : le référé

Après-midi

Les juridictions pénales

- La juridiction d'instruction
- Le tribunal de police
- Le tribunal correctionnel

**CONTACTEZ
NOUS**



Du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382

JOUR 2

Matin

Les juridictions de l'ordre administratif

- Le tribunal administratif
- L'organisation
- Les attributions

Le tribunal des conflits

- Composition
- Compétence

Les juridictions d'appel

- La Cour d'Appel civile
- La Cour d'appel statuant au pénal
- La cour administrative d'appel

Après-midi

Obligations et responsabilités de l'expert

- Devoirs envers les parties
- Devoirs envers les magistrats
- Devoirs envers les confrères
- Le contrôle des experts
- Radiation ou suspension de l'expert
- Responsabilités civiles et pénales des experts
- Obligations fiscales et sociales

JOUR 3

Matin

Les étapes procédurales de l'expertise

- L'institution de la mission d'expertise
 - Le déroulement de l'expertise et le respect du principe du contradictoire
 - Expliquer le déroulement de l'expertise
1. Notification de la mission
 2. Remise des documents
 3. Première réunion Investigations ultérieures
 4. Récusation - Remplacement de l'expert
-
- Rédiger et déposer le rapport d'expertise
1. Rédaction du rapport
 2. Dépôt du rapport
 3. Force probante du rapport

4. Rapports provisoires et complémentaires

- Déterminer les honoraires et frais
- 1. Rémunération et remboursement des frais
- 2. Exécutoire - Provision
- 3. Aide juridictionnelle - Dépens - Procédure collective du débiteur

Après-midi**Choisir de la mesure d'instruction**

- Constatation
- Consultation Médiation Arbitrage
- Expertise judiciaire
- Expertise amiable
- Expertise privée ou « de partie »

Examiner l'inscription de l'expert sur les listes

- Choix de l'expert
- Etablissement des listes
- Prestation de serment
- Usage du titre
- Honorariat

Les experts judiciaires, suite à la disparition de l'article 240 du CPC, peuvent désormais concilier les parties dans le cadre de leurs missions, ouvrant de nouvelles perspectives de pratique.

JOUR 4 : Évolutions et cadre juridique**Matin : comprendre la réforme**

- Historique et abrogation de l'article 240 CPC.
- Nouvelles missions possibles pour l'expert : conciliation, médiation judiciaire, médiation conventionnelle, conciliation libre ?
- Les implications pratiques pour l'expert judiciaire (double casquette, articulation expertise/conciliation).

Après-midi : processus amiable et cadre juridique

- Étude des textes nouveaux (décret n°2025-660, articles 1530-1 à 1547 CPC).
- La force probante des accords et rapports d'expertise amiable.
- Procédures d'homologation, force exécutoire et rôle du juge.
- Cas pratiques : analyse d'accords amiables et protocoles de médiation.

JOUR 5 : Pratique et déontologie de la conciliation**Matin : positionnement et méthodologie**

- Posture de l'expert-conciliateur : écoute, impartialité, gestion du conflit.
- Outils et techniques de conciliation : processus, phases de discussion, rédaction d'accords.
- Exemples concrets et mises en situation (jeux de rôle, études de cas).



**CONTACTEZ
NOUS**

Du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382

Après-midi : « déontologie » et certification

- Rappels déontologiques (article 237 CPC, impartialité, probité).
- Limites et risques : conflits d'intérêt, respect de la mission technique.
- La formation et la certification en médiation : exigences et modalités d'inscription.
- Atelier final : simulation d'une conciliation conduite par un expert judiciaire suivie d'un débriefing collectif.

FIN DE LA FORMATION

- Débrief de la formation avec le formateur pour consolider vos connaissances
- **Délivrance d'un certificat de formation à l'expertise judiciaire**

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC VISE

- Formation individuelle ou collective (garantie à partir du premier inscrit)
- Formation assurée au sein de vos locaux ou dans une salle de formation dans la ville de votre choix
- Dates de votre choix sans surcoût
- Entretien téléphonique préalable avec notre formateur afin de personnaliser votre formation
- Inscription à réaliser 15 jours avant le démarrage de la formation
- Horaires : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Nombre de participants : de 1 à 20 participants (au delà nous consulter)
- Formation accessible à toutes personnes porteuses de handicap. Locaux adaptés.

DUREE

35 heures

PEDAGOGIE

Montée en compétence assurée par l'association d'un contenu théorique et pratique. Etude de cas concrets en rapport avec votre quotidien professionnel.

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Évaluation continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

Moyens et supports pédagogiques :

- Evaluation des besoins et du profil du participant
- Apport théorique et séquences pédagogiques regroupées en différents modules

**CONTACTEZ
NOUS**

Du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Par téléphone au **05 31 60 07 07**

Par email : serviceclient@formasuite.fr

Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE

12 rue Courbet 82000 Montauban

SIRET : 842 016 594 00017

N° de déclaration d'activité :

76820087382

- Cas pratiques
- Questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape
- Retours d'expériences
- Séquences pédagogiques regroupées en différents modules,
- Remise d'un support pédagogique
- Echanges interactifs
- Intervention d'un formateur expert dans son domaine

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Grille d'évaluation (test de positionnement)
- Entretien téléphonique avec le formateur avant la formation
- Travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape
- Echange avec le formateur par visioconférence (webinar), téléphone et mail
- Exercices corrigés, études de cas réels, mise en application concrète et utile
- Évaluation pour valider vos acquis en fin de formation

Profil du formateur :

- Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation.
- Le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.
- Formateur référent : M.Lacave Téléphone : 05 31 60 07 07

Une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.



**CONTACTEZ
NOUS**

Du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Par téléphone au **05 31 60 07 07**
Par email : serviceclient@formasuite.fr
Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE
12 rue Courbet 82000 Montauban
SIRET : 842 016 594 00017
N° de déclaration d'activité :
76820087382